

Fiche Thématique

Ecologie Industrielle et Territoriale

En région Grand Est, le secteur industriel concentre 18% de l'emploi salarié et plus de 26 000 établissements industriels.



Pourquoi agir ?

- Optimiser les ressources de son territoire (énergie, matière, foncier, équipement, expertise...)
- Développer l'attractivité du territoire et ses emplois
- Renforcer l'ancrage territoriale des parties prenantes du projet
- Renforcer les acteurs économiques

Comment agir ?

- En mobiliser les acteurs économiques de son territoire et en mettant en oeuvre une méthodologie par atelier expérimentée au niveau national

Objectifs à 3 ans

Mobiliser un pool d'acteurs moteur dans le projet ; Mettre en oeuvre les premières synergies structurantes ; Etablir une gouvernance flexible et ouverte aux acteurs économiques au besoin ; Etudier un modèle économique intégrant d'autres parties prenantes que l'ADEME et la Région

Cadrage ADEME

Rappel du cadre attendu pour répondre à Accélérateur de transitions :

- Sur la thématique : temps dédié 1/2 à 1 Equivalent Temps Plein (1 seule personne) en fonction de l'organisation interne de la collectivité sur le pilotage des référentiels Cit'ergie et économie circulaire
- Association indispensable de l'ADEME au recrutement
- Aucune mission répondant à des attentes réglementaires ou à du développement économique pur ne pourra être traité par cette personne.

Attentes préalables

Idéalement, la collectivité a un plan d'actions basé sur une étude de préfiguration d'une démarche d'EIT (état des lieux, gouvernance, stratégie de communication, programme d'actions, mobilisation des acteurs...)

Missions

- Pilotage, animation et évaluation de la démarche et mise en œuvre / mise à jour du plan d'actions
- Proposition sur l'organisation, la pérennisation et la communication de la démarche
- Mobilisation et mise en réseau de différents acteurs d'un territoire et coordination des partenariats en s'appuyant sur des relais et réseaux locaux
- Animation des acteurs économiques du territoire (ateliers de synergie, etc...) en vue de l'identification d'opportunités de synergies entre ces acteurs (échanges de flux, de biens et de services)
- Facilitation et accompagnement à la concrétisation des échanges de flux, de biens et de services entre les acteurs d'un territoire
- Suivi, évaluation (notamment économique et environnementale) et pérennisation des actions et synergies engagées
- Promotion de la démarche et valorisation des actions engagées
- Au besoin : sollicitation et suivi de l'exécution des prestations des AMO et bureaux d'études extérieurs

De plus, le(la) chargé(e) de mission animera les comités techniques et de pilotage « Ecologie Industrielle et Territoriale », regroupant les différents acteurs concernés du territoire, l'ADEME et la Région, pour rendre compte des actions menées et les adapter aux besoins.

Gouvernance et cadre de travail attendu

Si le poste est dédié à cette thématique, le(la) chargé(e) de mission sera intégré(e) au service environnement ou développement économique de la collectivité. Un élu référent sera désigné. Le chargé de mission sera en lien direct avec cet élu.

Sinon, le poste pourra être rattaché à la direction des services, ou – a minima – il sera rédigé une lettre de mission cadrant le travail transversal d'animation et de coordination Climat-Air-Energie-Economie Circulaire, nécessaire au pilotage du référentiel de transition écologique (Cit'ergie et Economie Circulaire).

Outils et réseaux mis à disposition

L'ADEME et la Région Grand Est animent les démarches d'EIT au travers d'un réseau régional. Ce réseau est un lieu d'échanges qui réunit les 20 démarches de la région. Il dispose de nombreux outils (outil de communication, lettres d'information, formation, plateforme et réunion d'échanges, centre de ressources, annuaire ...). Le réseau national EIT nommé [SYNAPSE](#) permet également de bénéficier de retours d'expérience et de l'expertise nationale.